



GEMENG
PARC HOUSEN

Administration communale du Parc Hosingen

AVIS Projet d'aménagement particulier

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, un projet d'aménagement particulier (PAP), dénommé « Im Aul », prévu à Rodershausen, a été analysé par le collège échevinal en sa séance du 22 octobre 2024.

Le projet, présenté par le bureau BEST de Senningerberg pour le compte de la Commune du Parc Hosingen, a pour objectif la construction de 15 unités d'habitation.

Le public pourra prendre connaissance des plans et documents au secrétariat communal à Hosingen pendant une période de 30 jours, soit du **7 novembre 2024 au 6 décembre 2024 inclus**.

Le projet et les plans y relatifs peuvent être consultés sur le site internet www.hosingen.lu.

Les observations et objections éventuelles contre le projet d'aménagement particulier doivent être présentées par écrit au collège échevinal de la Commune du Parc Hosingen endéans le prédit délai de 30 jours sous peine de forclusion.

Hosingen, le 6 novembre 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,